

## PLUi de Coutances mer et bocage

### L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se poursuit

Les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sont en cours de définition et des rencontres cet automne ont mobilisé les 49 communes. Le projet de diagnostic partagé présenté en réunion publique est disponible sur le site internet de Coutances mer et bocage.

Le PADD vise à travailler en cohérence les besoins en matière d'aménagement, le cadre de référence des documents d'urbanisme et la loi climat et résilience. Les orientations d'urbanisme, d'énergies renouvelables, de logements, de biodiversité ... intègrent déjà les objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Equilibre du Territoire). En parallèle, la loi climat-résilience prévoit de réduire l'artificialisation de nos sols. Atteindre l'objectif fixé « de zéro artificialisation nette en 2050 » consistera à éviter l'artificialisation de nos terres agricoles et naturelles.

Dans ce cadre 3 grandes orientations se dégagent pour notre PADD :

- Se projeter à la hauteur des enjeux climatiques : accompagner la transition écologique, préserver et veiller à la durabilité des ressources, composer avec la vulnérabilité du territoire ;
- Repositionner Coutances mer et bocage dans la dynamique départementale et affirmer le rôle de Coutances : répondre aux enjeux de mobilité, de développement et de proximité ;
- Affirmer notre identité, développer un territoire agréable à vivre et accueillant, un urbanisme équilibré et durable : conforter la qualité du patrimoine et des paysages, proposer de nouvelles constructions adaptées aux enjeux, accompagner notre rayonnement touristique.

Pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique, des modes de vie et des acteurs économiques, la loi climat-résilience invite à revisiter nos façons d'aménager, proposer des solutions pour construire plus sobriement en foncier et en énergie, favoriser la biodiversité, la qualité de l'eau ... La loi nous oblige à réduire de moitié tous les 10 ans nos surfaces constructibles en dehors des espaces déjà bâtis.

Le PADD sera travaillé jusqu'à mi-2022. Des réunions publiques seront organisées pour le partager avec les habitants et un débat entre les élus aura lieu au sein de la collectivité pour le finaliser.

#### **Encart**

Vous souhaitez suivre le projet ? Rendez-vous sur le site internet [www.coutancesmeretbocage.fr](http://www.coutancesmeretbocage.fr), rubrique « grand dossier urbanisme ». Pour recueillir les observations des habitants et professionnels, des registres de concertation sont disponibles dans les mairies, au siège et au service urbanisme de Coutances mer et bocage.



**Rencontre communale PLUi – Gavray – 15 / 09 /2021**

Nous sommes ici !



**Les étapes du projet**

RLPi de Coutances mer et bocage :

Les bases du règlement en cours de préparation

Le diagnostic et les enjeux du Règlement Local de Publicité intercommunal ont mis en évidence 4 orientations :

- Valoriser le patrimoine et les paysages porteurs des identités locales ;
- Améliorer le paysage des principales entrées de ville et traversées urbaines ;
- Préserver le cadre de vie urbain et résidentiel ;
- Garantir une visibilité des activités respectueuse du cadre urbain et paysager pour conforter le développement et l'attractivité du territoire.

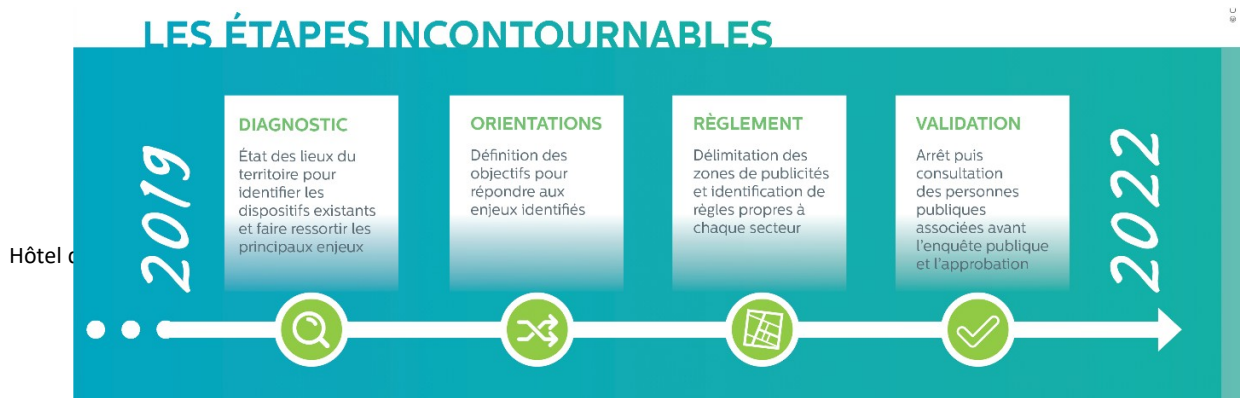
Ces orientations ont fait l'objet de débat dans les conseils municipaux cet automne et feront l'objet d'un débat en conseil communautaire au printemps.

En collaboration avec les communes, des propositions de règlement sont en cours. Un zonage permettra de différencier les secteurs où la réglementation sera adaptée : secteurs urbains, ruraux, à forte valeur patrimoniale et/ou environnementale, littoraux, ... Cette étape, donnera lieu à des réunions de travail mobilisant les élus, les professionnels, les associations et unions commerciales, ainsi qu'à des réunions publiques pour partager le projet en 2022.

**Encart**

Vous souhaitez suivre le projet ? Rendez-vous sur le site internet [www.coutancesmeretbocage.fr](http://www.coutancesmeretbocage.fr), rubrique « grand dossier urbanisme ». Pour recueillir les observations des habitants et professionnels, des registres de concertation sont disponibles dans les mairies, au siège et au service urbanisme de Coutances mer et bocage.

Nous sommes ici !



## AVAP de Coutances mer et bocage :

### Un règlement en cours de définition

Coutances mer et bocage poursuit la finalisation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur Coutances et ses communes limitrophes. Le diagnostic a mis en évidence les enjeux clés et 6 orientations :

- Protéger la richesse du patrimoine et des paysages : valoriser le cadre de vie pour la promotion du territoire ;
- Mettre en valeur la qualité du patrimoine ;
- Favoriser le maintien et le développement du patrimoine naturel et paysager ;
- Accompagner l'évolution et le renouvellement des espaces bâtis et paysagers en respectant leurs spécificités ;
- Renforcer l'attractivité du territoire ;
- Encadrer les modalités des transformations et l'intégration des dispositifs de performance environnementale.

Le périmètre d'application est en cours de finalisation. Un zonage permettant d'adapter le règlement aux enjeux concernés, et les grands axes du règlement sont en cours d'élaboration. Les propositions visent à distinguer :

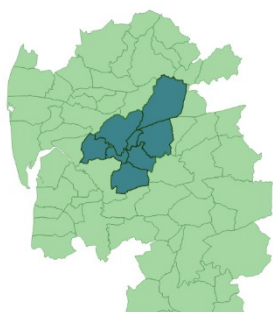
- Les secteurs bâtis anciens : centre historique de Coutances, centre villageois et hameaux ;
- Les secteurs de bâtis récents : entrées de villes, extensions urbaines, zones d'activités ;
- Les secteurs paysagers : vallées et zones humides, espaces ruraux et bocagers.

Une fois approuvée, l'AVAP réglementera l'aspect des constructions en cas de travaux extérieurs en cohérence avec les règlements du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

#### **Encart**

Vous souhaitez suivre le projet ? Rendez-vous sur le site internet [www.coutancesmeretbocage.fr](http://www.coutancesmeretbocage.fr), rubrique « grand dossier urbanisme ». Pour recueillir les observations des habitants et professionnels, des registres de concertation sont disponibles dans les mairies, au siège et au service urbanisme de Coutances mer et bocage

#### Les communes concernées



## LES ÉTAPES INCONTOURNABLES

